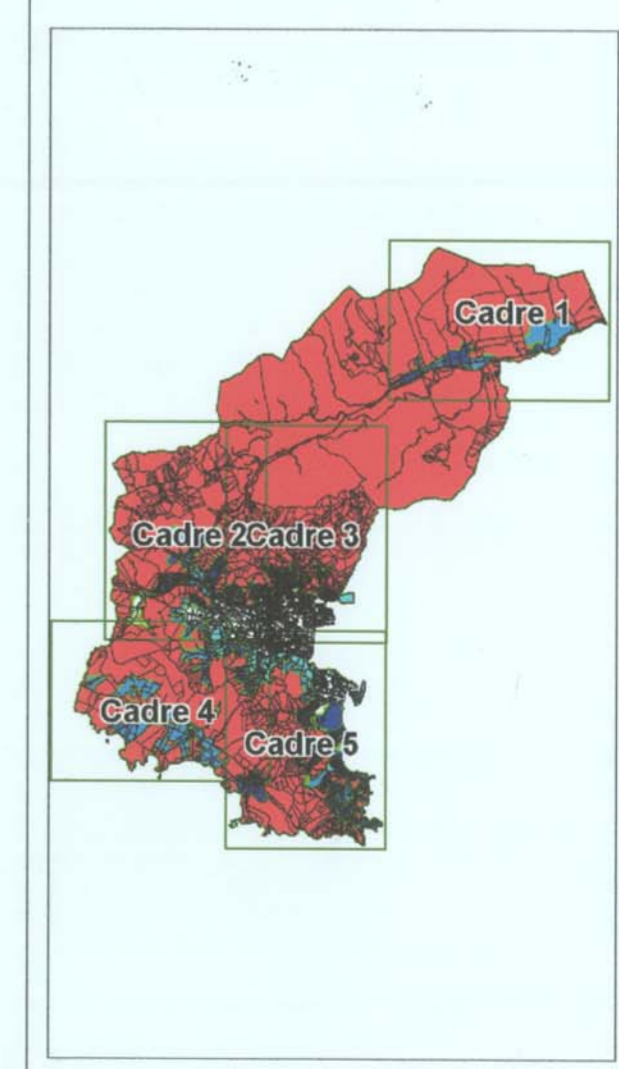


Commune de Bormes-les-Mimosas  
Plan de Prévention des Risques Naturels  
Incendie de Forêt (PPRIF)

**PLAN DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE**

VU et APPROUVÉ  
Comme annexé à mon arrêté en  
date de ce jour, le 15 JANV. 2014.  
Le Préfet  
Laurent CARREL



- Types de zone**
- R : Zone rouge
  - En1 : Zone de risque fort à très fort
  - En1e : Zone de risque fort à très fort en attente d'équipements
  - En2 : Zone de risque modéré à fort
  - En3 : Zone de risque faible à modéré
  - NCR : Zone non concernée par le risque
  - Fond cadastral vecteur
  - Bâti

Echelle 1 : 5 000ème  
0 100 200 m